

FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS AUX MILITAIRES BLESSÉS ET RAPPORT SUR L'EXERCICE 1908 ¹

M. le marquis de Vogüé a présidé le 6 juin 1909, avec sa distinction habituelle, l'assemblée générale de la Société française. Le président de la République s'était fait représenter, et plusieurs ministres assistaient à la séance. L'Association des Dames françaises et l'Union des Femmes de France avaient également envoyé des délégués.

M. le président, dans son allocution d'ouverture, constate que l'année n'a pas été marquée par des événements saillants, comme la campagne du Maroc avait distingué le précédent exercice. Un travail administratif considérable a été accompli par la refonte complète des statuts et leur mise en harmonie avec la législation actuelle et les exigences du temps présent.

Les nouveaux statuts reçurent à cette assemblée l'approbation des membres fondateurs, qui seuls avaient le droit de vote, et il ne leur manque plus que l'approbation du Conseil d'Etat pour avoir force de loi. Une coordination meilleure des efforts était devenue nécessaire, et l'on peut espérer que ces nouveaux statuts et règlements donneront à l'œuvre l'unité et la forte constitution qui conviennent au caractère militaire de sa mission.

Le principe nouveau des œuvres en temps de paix y a été introduit, à l'instar des Croix-Rouges étrangères. Même au point de vue de la plus grande efficacité de l'action en temps de guerre, cet élargissement était devenu indispensable. Nous avons eu souvent l'occasion de le proclamer nous-mêmes. Ce principe a d'ailleurs été appliqué en France avant d'avoir été introduit dans les statuts. La création de l'hôpital-école et l'intervention au sud de l'Italie en ont été des manifestations fécondes avant la lettre ².

¹ D'après le *Bulletin mensuel* de la Société, n° de juin 1909.

² Voy. pp. 99, 101, 154.

M. le comte de Vogüé présente le rapport sur les travaux de l'année. La Société compte 50,000 membres, de toute classe et de toute condition. Elle compte parmi eux les deux grandes sociétés françaises qui forment des infirmiers-brancardiers en vue de la guerre, celle de sauvetage et celle des secouristes français¹. Les cotisations des sociétaires ont atteint en 1908 Fr. 355,861. Les legs reçus représentent dans l'année un total de Fr. 56,000. L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné à la Société le prix Audiffret de Fr. 15,000, pour rendre hommage à l'œuvre des infirmières de la Croix-Rouge au Maroc. La Croix-Rouge a été inscrite au budget de l'Etat pour Fr. 15,000, somme qui s'est partagée entre les trois sociétés. La fortune sociale tout entière, tant en province qu'à Paris, s'élève à Fr. 14,150,729 67.

Les 172 hôpitaux auxiliaires du territoire fournissent 10.331 lits ; 180 hôpitaux en préparation doubleront ce chiffre. A côté de cela 26 hôpitaux de campagne de 100 lits chacun et 89 infirmeries de gare avec 600 lits constituent une préparation imposante pour le cas de guerre.

49 dispensaires-écoles, soit 6 de plus qu'en 1907, procurent le personnel sanitaire nécessaire à toutes ces formations. Comme complément de l'enseignement théorique, les portes des hôpitaux militaires et maritimes se sont ouvertes, pour un stage pratique, à celles qui ont obtenu le certificat d'aptitude. L'inauguration de l'hôpital-école² a permis des consultations et opérations en nombre considérable.

L'assistance matérielle et morale est une autre forme de l'activité sociale. Une somme de Fr. 80,000 a été consacrée, tant à Paris qu'en province, à des secours pécuniaires ou à l'achat de membres artificiels. L'assistance des officiers convalescents trouve au Mont des Oiseaux, sur la côte d'azur, un admirable cadre pour s'exercer. Une œuvre nécessaire qui ne fait que commencer, c'est la création de maisons de convalescence pour les soldats qui ont besoin de repos et ne le trouvent que rarement à leurs foyers.

L'œuvre des livres et celle des jeux du soldat apportent aux troupes l'aide morale et la distraction saine, aussi nécessaire que l'assistance sanitaire.

¹ Voy. p. 155.

² Voy. p. 99.

La Société s'est rattaché enfin l'œuvre d'assistance aux militaires coloniaux ou légionnaires, rapatriés sur le sol natal, lequel leur est devenu presque étranger et où le désœuvrement, avec tous ses dangers, les guette. Ils sont hébergés jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi.

L'expédition au Maroc et l'intervention charitable en Italie ont fait l'objet de comptes rendus antérieurs.

Ajoutons que l'assemblée des délégués de province, appelés à examiner les modifications proposées aux statuts et règlements, a approuvé et sanctionné les dispositions nouvelles, que nous espérons pouvoir prochainement publier.

L'UNION DES FEMMES DE FRANCE EN 1908 ¹

Le 20 mai 1909 s'est tenue la réunion annuelle du Conseil central de l'Union des Femmes de France sous la présidence de M^{me} Pérouse, présidente de la Société.

Cette dernière y a présenté le rapport de la commission de propagande générale et constaté que l'Union gagne du terrain dans un grand nombre de localités.

M^{me} Falcouz, directrice des finances, expose la situation de la Société : capital (réserve tant financière que matérielle), Fr. 6,188,598 81. Les dépenses ont excédé les recettes de Fr. 80,500, réduisant d'autant la réserve.

M. le Dr Bouloumié, directeur général, retraçant d'une manière générale l'activité sociale en 1908, constate l'accroissement réjouissant du nombre des sociétaires ; 2125 adhésions nouvelles sont parvenues au Comité central ; en outre, de nouveaux comités ont été fondés en province. L'enseignement, qui a toujours été une des raisons d'être de l'Union des femmes, prospère de plus en plus ; aux cours techniques ont été ajoutés des démonstrations et exercices pratiques. Un hôpital-école de 12 lits a été organisé. Le premier dispensaire, de la rue de la Jonquière, a reçu 17,249 malades et

¹ D'après le *Bulletin officiel* de l'Union des Femmes de France, juillet-août 1909.